



Municipalité Ascot Corner

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des travaux publics planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des services et activités reliées aux travaux publics de la Municipalité.

Responsabilités spécifiques

Le directeur des travaux publics doit notamment exécuter les tâches et responsabilités suivantes :

- Planification et approbation de tous les travaux de construction, réparation et entretien sur les rues, les routes, les chemins, les trottoirs et les ponts.
- Supervise les employés de la voirie et des parcs dans un environnement syndiqué.
- Gestion des équipements de la voirie et des parcs.
- Planification du travail et faire les bons de travail requis pour la voirie et les parcs
- Effectuer les achats (bon de commande) requis.
- Responsable de l'exécution et de la maintenance des réseaux existants.
- Compilation des factures et pièces justificatives des achats effectués et remise à l'administration.
- Travail en collaboration avec le directeur général pour la préparation du budget des travaux publics, des estimations et des devis de soumissions.
- Travail en collaboration avec les directeurs des différents départements de la Municipalité.
- Supervision des travaux pour les branchements au réseau principal d'aqueduc et/ou égout.
- Responsable du réseau routier.
- Responsable des travaux d'arpentage et des relevés topographiques.
- Supervision des travaux inhérents à la description de sa tâche et demandés par le directeur général.
- Répondre et diriger les plaintes concernant les travaux de voirie.
- En collaboration avec le directeur général, voir à la mise en place et l'application du programme de prévention en santé, sécurité au travail.
- Répondre aux situations d'urgence en lien avec son département.
- Responsable de l'application des clauses contractuelles avec les entrepreneurs.
- Participe au processus de dotation pour les employés sous sa supervision.
- Doit mettre en place un procédurier des tâches du directeur des travaux publics et voir à la mise à jour de celui-ci.
- Effectuer toutes autres tâches connexes demandées par la direction.

Qualification requise

- Être membre en règle ou en voie de le devenir de l'ordre des ingénieurs du Québec spécialisé en ingénierie civil.

Début de l'emploi : Dès que possible

Statut de l'emploi : poste-cadre permanent

Nombre d'heures / semaine : 40 heures

Rémunération : à discuter selon l'expérience et les qualifications

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae **avant le 7 novembre 2022 à 16h00** avec la mention « directeur des travaux publics » à l'attention de Jonathan Piché, Directeur général, par la poste à l'adresse suivante :

Municipalité d'Ascot Corner, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec, J0B 1A0 ou par courriel : jonathan.piche@hsfqc.ca

Dans le présent document, le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Seules les personnes sélectionnées seront contactées.